

Fédération romande et interrégionale des patoisants : procès-verbal de la séance du conseil de la fédération romande et interrégionale des patoisants

Autor(en): **Chaubert, J.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **20 (1992)**

Heft 79

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEDERATION

ROMANDE ET INTERREGIONALE

DES PATOISANTS

PROCES-VERBAL

de la séance du conseil de la fédération romande et interrégionale des patoisants, à Lausanne (buffet de la gare), le 30 novembre 1991, à 10 h.

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Liste de présence et débours
3. Procès-verbal de la séance du 7 avril 1990
4. Comptes
5. Relations avec la Radio-TV romande
6. L'Ami du patois
7. Renseignements sur la prochaine fête quadriennale en 1993
8. Révision des statuts
9. Divers et propositions individuelles

La présidente Marie-Louise Goumaz ouvre cette séance du conseil par un souhait de bienvenue.

15 conseillers et conseillères signent la liste de présence.

Les représentants du Piémont et de la Savoie se sont fait excuser.

Un hommage est rendu à la mémoire des disparus, soit MM. Louis Pages, ancien président de la Fédération, Henri Bron et Jean Christ, membres du conseil.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 1990, établi par la secrétaire sortante Mme Anne-Marie Yerly, et le rapport d'activité du président sortant M. Francis Brodard, sont lus et adoptés avec remerciements à leurs auteurs. Ils seront remis en copies aux membres du conseil en même temps que le procès-verbal de la présente séance.

Le caissier M. Fernand Muller, présente les comptes de la Fédération pour la période du 1er avril 1990 au 30 novembre 1991. Ces comptes laissent apparaître un excédent de recettes de Fr. 356.65 et un capital de Fr. 6'993.04. Ils seront présentés à l'assemblée des délégués de l'après-midi pour adoption.

Les relations avec la Radio romande ne sont pas au beau fixe. Son représentant, M. Olivier Frutiger, apporte une note pessimiste en ce sens que le temps d'émission réservé au patois, dans le cadre d'Espace 2, sera considérablement réduit. En outre, il faudrait réorganiser les archives sonores car la Radio romande manque de place; cela représente un volume de 5 à 6 rayons. Mme Rose-Claire Schülé dit que si une solution ne peut être trouvée à Lausanne, les archives valaisannes, à Martigny, disposeraient de locaux adéquats. M. Maurice Casanova dit que le Glossaire des patois de Suisse romande, à Neuchâtel, n'a pas de place. M. Francis Brodard s'étonne que la Radio romande ne puisse conserver ces archives sonores de par le fait qu'elles doivent être à sa disposition pour les émissions. Il est clair que si on met ces archives ailleurs, elles tomberont dans l'oubli et ce sera un prétexte de plus pour diminuer les émissions en patois. Le bureau prendra contact avec Mme Esther Jouhet, directrice d'Espace 2, pour tenter de résoudre ces deux importants problèmes.

Le rédacteur de L'Ami du patois, notre sympathique et dévoué Jean des Neiges, se recommande pour qu'on lui adresse des textes écrits à la machine, avec les traductions françaises.

La présidente donne un aperçu de l'état d'avancement des travaux d'organisation de la prochaine fête quadriennale. Ce grand rassemblement des patoisants aura donc lieu les 25 et 26 septembre 1993, à Payerne. L'ac-

cord et le soutien des autorités du lieu sont d'ores et déjà acquis. Un comité d'organisation ad hoc, avec en son sein des personnalités de la Ville, est en voie de constitution.

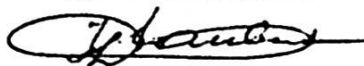
L'extension de notre Fédération aux régions limitrophes franco-provençales nécessitait une révision des statuts. Le bureau s'y est appliqué; un projet a été adressé aux membres du conseil et ce projet est examiné article par article; des modifications sont apportées à ce projet : l'appellation de la Fédération romande des patoisants devient "Fédération romande et interrégionale des patoisants". Les autres changements importants par rapport aux anciens statuts touchent les frais de déplacement des membres du conseil et des délégués des fédérations et associations régionales, qui seront dorénavant à la charge de ces dernières. Il y aura lieu de nommer un archiviste au sein du conseil; enfin, seuls les membres du bureau (président ou présidente, secrétaire et caissier) n'auront pas voix délibérative en assemblée des délégués. Ces changements seront proposés à l'assemblée des délégués avec encore quelques petites corrections rédactionnelles, puis, une fois adoptés, les nouveaux statuts seront annexés au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Par une lettre du 21 novembre 1991, la fédération des groupes de patois savoyard dit que ses affiliés ne peuvent faire partie de notre fédération individuellement et elle propose de créer une "Fédération centrale du franco-provençal avec les fédérations du Piémont et du Val d'Aoste, leur fédération savoyarde et la fédération romande. Cette proposition n'est pas soutenable car il faut faire comprendre à nos amis savoyards que notre Fédération est déjà une organisation faïtière qui regroupe les fédérations et associations des cantons romands (composées elles-mêmes des groupes et sections locaux), et leurs corollaires, soit les régions limitrophes du Piémont, du Val d'Aoste et de la Savoie, elles-mêmes composées de groupes et sections locaux. La "Fédération romande et interrégionale des patoisants" est donc bien la fédération centrale des fédérations ou associations cantonales ou régionales. Une explication sera donnée dans ce sens à la fédération des groupes de patois savoyard (soit les groupe de Haute-Savoie), et s'il s'y ajoute une fédération des groupes de Savoie proprement dite, celle-ci pourra rejoindre notre "Fédération romande et interrégionale des patoisants" au même titre que les fédérations ou associations régionales et cantonales qui en font déjà partie.

Au chapitre des propositions individuelles et des divers, M. Pierre Vietti propose que la prochaine séance du conseil se tienne à Aoste, les 25 et 26 avril 1992; il invite donc ce conseil au nom de l'association qu'il représente, soit l'association valdotaine. Cette proposition est saluée avec enthousiasme et gratitude.

M. Maurice Casanova annonce qu'il a quitté le Glossaire et qu'il faudra prendre contact avec le rédacteur en chef, M. François Voillat, pour son remplacement comme représentant de droit au sein du conseil de notre Fédération. Il accepte volontiers de continuer à collaborer dans le Jury des concours. M. Casanova est chaudement remercié pour tout ce qu'il a apporté et fait, et fera encore, pour la cause de nos patois. Pour ne pas obliger les orateurs à se répéter, les rapports des représentants des diverses fédérations et associations régionales seront exposés lors de l'assemblée des délégués de l'après-midi.

Le secrétaire



J-L. Chaubert